

Questions orales

[Français]

LE DOPING

ON DEMANDE L'EXTENSION DES NORMES À PLUS DE DISCIPLINES SPORTIVES

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Santé et Sport amateur). Hier, l'honorable ministre a annoncé une nouvelle politique du gouvernement canadien en ce qui touche au *doping* chez les athlètes participant à des compétitions internationales. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention de pousser un peu plus son action et d'exiger que l'on agisse dans certaines disciplines où on a exigé, dis-je, au niveau canadien une norme plus élevée que les normes olympiques, ce qui priverait plusieurs Canadiens de se rendre à des compétitions internationales.

L'hon. Céline Hervieux-Payette (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Madame le Président, d'abord je remercie l'honorable député pour sa question et désire également confirmer que cette politique est à l'avant-garde dans le contrôle du *doping* chez les athlètes et que nous espérons que la plupart des pays participant aux Jeux olympiques vont adopter une politique similaire. Quant à la participation de nos athlètes et aux normes canadiennes qui ont été établies, je dois dire à l'honorable député que ces normes sont établies avec les fédérations canadiennes et qu'il me fera plaisir de discuter avec elles des normes dans certaines disciplines qui peuvent peut-être nuire à des athlètes qui pourraient participer aux Jeux olympiques selon les règles du Comité international olympique, mais qui ne peuvent se rendre aux compétitions puisque les athlètes en cause ne sont pas admissibles à un soutien. Par contre, ces athlètes peuvent participer de leur propre chef. Ils n'ont pas de contribution monétaire pour participer aux compétitions. J'examine la question et je pourrai lui donner une meilleure réponse après avoir dialogué avec les fédérations.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LA LOI DE L'ASSURANCE-MALADIE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PUBLIER LES RÈGLEMENTS ENVISAGÉS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La loi de l'assurance-maladie comporte beaucoup de dispositions dont l'application sera régie par son règlement d'exécution. Est-ce que le ministre veut s'engager à publier avant les vacances de Noël le règlement d'application de cette loi, afin que nous puissions l'étudier et réfléchir à des suggestions sinon à des modifications? Y consentira-t-elle pour que nous puissions non seulement renforcer l'assurance-maladie mais atteindre en tout et partout le but de mon chef et de notre parti, qui est d'améliorer également l'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, cet appui nouveau du parti conservateur à l'assurance-maladie me ravit.

Des voix: Oh, oh!

Mme Bégin: Je lui offre mes vœux pour les jours qui viennent. La deuxième partie de la question du député m'amène à conclure qu'il ne prendra pas prétexte du règlement d'application pour bloquer l'adoption du projet de loi. J'en suis enchantée. J'ai demandé à mes services d'accorder le maximum de priorité à la rédaction de ce règlement. Ce sera, bien sûr, un projet que j'entends présenter à mes homologues provinciaux dès qu'il sera prêt. Ce ne sera pas avant Noël. Dès que j'en connaîtrai la date, je l'annoncerai.

LA DATE DE LA PUBLICATION

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, hier le ministre parlait du 25^e anniversaire de l'assurance-maladie. Hier c'était également l'anniversaire de la décision prise en 1956 par le Parti conservateur à son congrès national d'Ottawa, l'anniversaire de la résolution en faveur d'un régime national d'assurance-maladie, en collaboration d'ailleurs avec les gouvernements provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Je réponds donc au ministre que nous célébrons notre 27^e anniversaire.

Le ministre a manqué de précision à propos du règlement d'application. Vu cet état de choses, veut-elle nous confirmer: tout d'abord que nous aurons ce règlement d'ici aux vacances de Noël, et sinon voudra-t-elle nous faire connaître avant son départ pour Noël la date à laquelle nous pourrions avoir ce règlement? Et ensuite, les représentants provinciaux lui ont demandé de la rencontrer pour examiner non seulement la loi mais aussi l'avenir de l'assurance-maladie. Veut-elle s'engager auprès de nous et des gouvernements des provinces à le faire avant la rentrée parlementaire de la mi-janvier?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'apprends avec plaisir ce détail historique qu'avant de se plonger dans la grande noirceur de 1956, les conservateurs étaient en faveur de l'assurance-maladie. Que disent-ils de la résolution adoptée par mon parti en 1919? Est-ce que ce n'est pas plus fort?

Des voix: Bravo!**Des voix:** Oh, oh!

Mme Bégin: Si le député veut jouer à la surenchère, nous pourrions annoncer très bientôt la bonne nouvelle à tous les Canadiens qui ont à se plaindre des dépassements d'honoraires. Je pensais que ma réponse était assez claire. J'ai donné instruction à mes services d'accorder la première priorité à l'avant-projet de règlement. Je veux le présenter à mes homologues provinciaux et l'examiner avec eux. Je pensais avoir dit au micro qu'il ne serait pas possible de le faire avant Noël. Dès qu'il sera prêt, j'en informerai les députés.